



# PASSEPORT POUR UN MAJEUR

## EN CAS DE PERTE

### LE PASSEPORT PERDU ETAIT BIOMÉTRIQUE

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011\*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Timbre fiscal 86€ (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

#### À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce 2ème nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.

### LE PASSEPORT PERDU ÉTAIT UN ANCIEN MODÈLE

#### **VOUS AVEZ UNE CARTE D'IDENTITÉ VALIDE**

- Votre carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Timbre fiscal 86€ (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011\*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

#### À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce 2ème nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.

#### **VOUS AVEZ UNE CARTE D'IDENTITÉ PERIMÉE**

#### LA DATE D'EXPIRATION REMONTE A MOINS DE 5 ANS

- Votre carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Timbre fiscal 86€ (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011\*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

### À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce 2ème nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.

### LA DATE D'EXPIRATION REMONTE A PLUS DE 5 ANS

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Timbre fiscal 86€ (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) **de moins de 3 mois**.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011\*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

### À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce 2ème nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.

### **VOUS N'AVEZ PAS DE CARTE D'IDENTITÉ**

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Timbre fiscal 86€ (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) **de moins de 3 mois**.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011\*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

### À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce 2ème nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.